

Arracher un arbre dans une maison en location?!

Par eldagal, le 06/08/2010 à 17:23

Bonjour,

pouvez vous me dire si j'ai le droit ou non d'arracher ou déplacer un arbre gênant dans le jardin d'une maison que j'ai en location ?!

Par amajuris, le 06/08/2010 à 17:49

bjr,

relisez votre bail mais à mon avis vous ne pouvez pas arracher ou déplacer un arbre sans l'accord de votre bailleur.

dans un contrat de bail le locataire a seulement le droit d'utiliser la chose louée. cdt

Par eldagal, le 07/08/2010 à 17:22

Merci de votre réponse.

Est ce que ça veut dire que pour faire des plantations, il me faut aussi l'accord du propriétaire ?